

Latin  
or not latin  
Comment dire la messe



Guillaume Tabard

Latin  
or not latin

Comment dire la messe

Seuil



Extrait de la publication

ISBN 978-2-02-094313-0

© Éditions du Seuil, mars 2007

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

*Au père Michel Gitton*



## Introduction

Il faut se méfier des papes âgés... Ils ont souvent toutes les audaces. Jean XXIII, un pape que l'on croyait « de transition », lança, en 1958, un concile – Vatican II – qui provoqua l'onde de choc que l'on sait. Élu à soixante-dix-huit ans, Benoît XVI laissera-t-il son nom comme le premier pape de l'histoire moderne à avoir résorbé un schisme ? Les initiatives lancées en direction des héritiers de M<sup>gr</sup> Lefebvre témoignent en tout cas de sa détermination à régler une crise née au lendemain de Vatican II et qui a atteint son paroxysme en 1988, par la rupture des catholiques « intégristes » avec l'Église catholique, alors conduite par Jean-Paul II.

En septembre 2006, Benoît XVI créait l'Institut du Bon Pasteur pour des prêtres admis à célébrer la messe selon l'ancien rite de saint Pie V. Un mois plus tard, des informations commençaient de se répandre concernant un projet de *motu proprio*, autorisant pleinement la célébration de ce rite dans l'Église.

Le paradoxe est que ce processus de réconciliation a suscité des inquiétudes et des réserves, avant tout en France, théâtre principal de la contestation traditionaliste. Sans compter l'incompréhension d'une opinion publique de plus en plus étrangère à la vie de l'Église.

Benoît XVI se trouve ainsi suspecté de prôner « le retour de la messe en latin ». Commode, la formule est réductrice sinon fausse. D'abord, le Pape ne prône aucun « retour ». Depuis 1969, le missel utilisé dans l'Église pour la célébration de la messe est celui ratifié par Paul VI. Il n'est pas question de le supprimer. Pour les deux à trois millions de Français qui assistent à la messe tous les dimanches, rien ne serait changé. La mesure concernerait les quelques dizaines ou centaines de milliers de fidèles qui restaient attachés à « l'ancienne messe », qu'ils préfèrent appeler « messe de toujours ».

Ensuite, ce n'est pas le latin en tant que tel qui est en cause. Certes, l'une des conséquences les plus visibles de la réforme liturgique lancée par Vatican II a été l'emploi, dans la célébration, de la langue courante d'un pays. Mais le latin reste la langue « officielle » de la liturgie. Ce qui distingue la messe de Paul VI de celle de saint Pie V n'est donc pas la langue, mais une série d'éléments relatifs à son déroulement.

Les réactions, exprimées avant même que ne soit connue la décision définitive de Benoît XVI, montrent que la question liturgique reste sensible et délicate. Il faut dire qu'elle ne met pas en jeu simplement les mots ou les gestes utilisés pour célébrer la messe, mais la conception même de l'Église et de sa relation avec le monde. C'est une remise en cause théologique du Concile, c'est-à-dire un refus de son enseignement, qui a donné naissance à la contestation « lefebvriste » laquelle, même si elle reste très minoritaire, a amplement survécu à son fondateur.

De quoi s'agit-il donc aujourd'hui ? De rendre une place aux fidèles de sensibilité « traditionaliste » ou de faire opérer

un nouveau virage à toute l'Église? Une chose est sûre : pour Benoît XVI, la question de la liturgie est un enjeu majeur. Lorsqu'il était préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, il avait souvent dénoncé les dérives constatées dans la célébration de la messe, qu'il imputait non à la réforme de Vatican II, mais à sa mauvaise mise en œuvre, non au missel de Paul VI, mais aux libertés prises avec lui. Le successeur de Jean-Paul II a une double ambition : restaurer l'unité de l'Église et retrouver le sens profond de la liturgie. Le différend avec les « intégristes » et les « traditionalistes » – les deux mots, on le verra, n'ont pas la même signification – est au cœur de ces questions. D'où sa hâte d'aboutir.

Pour aborder cette question complexe, il faut d'abord relire l'histoire de quatre décennies tourmentées, comprendre la signification de la liturgie au sein de l'Église catholique et la démarche entreprise en la matière par Vatican II. Il convient aussi de comparer avec précision le déroulement des deux messes pour vérifier si ce qui les unit n'est finalement pas plus important que ce qui les distingue, et savoir ce qui, dans les années d'après Concile, a avivé les plaies. C'est à cette condition que l'on pourra mesurer le pari de Benoît XVI et esquisser des solutions pour une sortie de crise.



## Histoire d'une rupture

Une « tempête dans l'Église » ? Ce 4 décembre 1963, c'est plutôt l'unité, pour ne pas dire l'unanimité des évêques de l'Église catholique, réunis à Rome pour la clôture de la deuxième session du concile Vatican II, qui saute aux yeux. Ce jour-là, les « pères conciliaires », comme on les désigne, adoptent le premier, dans l'ordre chronologique, des seize documents : la constitution sur la liturgie. Comme tous les documents majeurs de l'Église et du pape, elle est désignée par ses premiers mots en latin : *Sacrosanctum concilium* (SC). Le résultat est sans appel : 2 147 voix pour et 4 voix contre seulement. Soit une approbation par 99,81 % des suffrages exprimés. Parmi les votes favorables, on relève celui de M<sup>gr</sup> Marcel Lefebvre, un brillant prélat de cinquante-huit ans, supérieur de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, les spiritains, après avoir été le tout premier archevêque de Dakar, au Sénégal.

On a bien lu. Le document qui décide d'une « révision au plus tôt des livres liturgiques » (§ 24), autrement dit, qui donne le coup d'envoi de la rédaction du nouveau missel, dit de Paul VI, est approuvé par celui qui prendra la tête de la contestation traditionaliste. Le paradoxe suffit à démontrer que la crise qui n'a pas tardé à naître au sein de l'Église

catholique n'a rien d'un choc frontal et sans nuance entre ceux qui auraient voulu tout changer et ceux qui auraient voulu que tout reste immuable.

Le Concile serait-il partisan d'une fuite en avant ? Pour rénover la liturgie, la constitution *Sacrosanctum concilium* emploie le mot de « restauration », qui ne trahit pas vraiment une volonté de rupture avec le passé. M<sup>gr</sup> Lefebvre serait-il hostile à toute évolution ? Dans une lettre aux spiritains, le 25 mars 1963, il assure « sans hésitation que certaines réformes liturgiques étaient nécessaires et qu'il est souhaitable que le Concile continue dans cette voie<sup>1</sup> ».

L'incompréhension, pourtant, s'installe. La querelle est née, et rapidement, sur la signification de la « nouvelle » messe et, plus largement, sur l'enseignement de Vatican II. Le divorce s'est instauré entre fils de la même Église, jusqu'à la rupture radicale du 30 juin 1988. En cause, la réflexion théologique sur la nature de l'Église et ses relations au monde et aux hommes qui l'entourent, l'expression, au travers de la liturgie, de la foi, mais aussi la psychologie, l'histoire et les faiblesses de ceux qui furent les acteurs du dernier demi-siècle de l'histoire de l'Église.

## Un concile pour quoi faire ?

Sans faire ici toute l'histoire du concile Vatican II, il est nécessaire de rappeler le contexte qui a conduit à la crise.

1. Cité par Luc Perrin dans *L'Affaire Lefebvre*, Cerf, 1989. L'ouvrage historique le plus complet sur la question.

Après le long et fécond pontificat de Pie XII, l'élection de Jean XXIII est une surprise. Âgé de soixante-dix-sept ans, le « patriarche » de Venise, ancien nonce à Paris, fait figure de « pape de transition », le temps peut-être d'achever la mise en orbite du jeune M<sup>gr</sup> Giovanni Battista Montini, récemment nommé archevêque de Milan, mais pas encore créé cardinal. D'un homme âgé et débonnaire, nul n'attend la convocation d'un concile, c'est-à-dire d'une assemblée de tous les évêques du monde, comme l'Église en a déjà connu vingt en vingt siècles.

Le 25 janvier 1959, dans la basilique romaine de Saint-Paul-hors-les-Murs, et le jour de la fête de la conversion de Paul, l'« apôtre des gentils », Jean XXIII annonce son intention de convoquer un concile, qu'il ouvre plus de deux ans et demi plus tard, le 11 octobre 1962, à Saint-Pierre de Rome.

Depuis le premier concile de Nicée, en 325, qui a rappelé la double nature divine et humaine du Christ, il s'agit du vingt et unième « concile œcuménique ». L'adjectif n'a pas le sens qu'il a aujourd'hui couramment pour qualifier les relations entre les différentes confessions chrétiennes (catholique, orthodoxe, protestante). Transcription du grec *oikoumenikos*, « universel », il signifie que la réunion de tous les évêques, successeurs des apôtres, autour du pape, successeur de Pierre, exprime la dimension universelle de l'Église catholique. Parce qu'il est validé par le pape et par les évêques unis à lui, l'enseignement d'un concile oblige l'ensemble des baptisés.

Le plus souvent, les conciles ont permis d'explicitier, au travers de définitions, le contenu même de la foi. C'est ainsi que le *Credo*, le « Je crois en Dieu », proclamé chaque dimanche à la messe, reprend les grandes affirmations des conciles de

Nicée (325) et de Constantinople (381). Le concile de Chalcédoine (451) défend la double nature du Christ, pleinement homme et pleinement Dieu. Le IV<sup>e</sup> concile du Latran (1215) apporte des précisions sur la Trinité et désigne du mot de « transsubstantiation » la transformation du pain et du vin en corps et sang du Christ lors de la célébration du sacrifice eucharistique. Il y eut dix-huit conciles en douze siècles.

Le concile de Trente fut le plus long de l'histoire de l'Église. Ses sessions se sont étalées entre 1545 et 1563. Il fut convoqué par le pape Paul III, mais il est surtout associé à la figure de saint Pie V, élu trois ans après sa clôture, qui fut le grand responsable de sa mise en œuvre et de la moisson de saints qui ont germé comme autant de fruits spirituels (Charles Borromée, Philippe Néri, François de Sales...). Face à la Réforme protestante, le concile de Trente a approfondi la notion de Tradition (articulation entre l'Écriture, c'est-à-dire les livres de la Bible, et l'enseignement de l'Église au fil des siècles), de Justification (articulation entre la grâce, don gratuit de Dieu, et les œuvres, c'est-à-dire les actions des hommes) et mis en avant l'efficacité des sacrements, à commencer par celui de l'Eucharistie. C'est dans la lignée de ce concile que saint Pie V a unifié les rituels en vigueur, c'est-à-dire les textes expliquant les modalités et les formulations de la célébration de la messe, pour donner naissance au missel qui porte son nom.

Missel de Pie V après le concile de Trente; missel de Paul VI après Vatican II : le parallèle vient évidemment à l'esprit. Des distinctions existent cependant qui nourriront, on va le voir, le différend entre les fidèles traditionalistes et les autorités romaines.

Trois siècles se sont écoulés entre le concile de Trente et le premier concile du Vatican, ouvert à Rome le 8 décembre 1869 et brutalement interrompu en 1870 du fait de l'occupation de la capitale des États pontificaux par la jeune République italienne unifiée. De Vatican I, on retient la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale (par la constitution *Pastor aeternus*), avant-dernier dogme défini par l'Église, le dernier étant celui de l'Assomption de la Vierge Marie, en 1950.

## **Vatican II, un concile de rupture ?**

Près d'un siècle après Vatican I, Jean XXIII convoque donc Vatican II. Concile de rupture ? Les « traditionalistes », pour le déplorer, les « progressistes », pour s'en féliciter, l'ont par la suite prétendu. Là encore, on le verra, ce simplisme, voire cette erreur d'interprétation, explique en grande partie le divorce qui a suivi.

Si rupture il y a, elle est d'abord dans la représentativité de l'assemblée conciliaire. Trente avait rassemblé 200 pères ; Vatican I, 700 ; Vatican II, plus de 3 000 (3 058 exactement), issus de 145 pays, auxquels se sont joints 435 experts, 58 « auditeurs » laïcs, comme le philosophe Jean Guilton, et 101 « observateurs » non catholiques. Jamais un concile n'avait manifesté à ce point l'universalité et la diversité de l'Église.

Rupture dans le ton aussi. Généralement, un concile était convoqué pour répondre à une hérésie (l'arianisme, le monophysisme, l'hérésie cathare...) ou à une crise grave (la Réforme protestante, le modernisme). Dans tous les cas, il s'agissait

de répondre à une « attaque » extérieure. Un exercice d'où il résultait un approfondissement doctrinal, source de renouveau.

Avec Vatican II, pour la première fois, l'Église réunit tous ses évêques non pas pour contrer une attaque, mais pour approfondir positivement la réflexion sur sa nature (ce sera la constitution dogmatique *Lumen gentium*) et sa relation au monde (ce sera la constitution pastorale *Gaudium et spes*). Rupture de méthode, donc, mais en aucun cas rupture concernant le contenu de la foi catholique dont l'Église est le dépositaire. Jean XXIII le dit clairement dans son discours d'ouverture : « Le XXI<sup>e</sup> concile œcuménique veut transmettre dans son intégrité, sans l'affaiblir ni l'altérer, la doctrine catholique. » Ou encore : « Ce qui est très important, c'est que le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit conservé et présenté d'une façon plus efficace. » L'obsession du pape est que « cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de façon qui réponde aux exigences de notre époque ».

L'intention de Jean XXIII est donc avant tout apostolique. On pourrait la résumer par ce syllogisme : l'humanité change et évolue ; or, tout homme a pour vocation de connaître le Christ et d'être sauvé par lui ; donc, comment faire pour que la foi « immuable » soit reçue par un monde qui change ? Cette logique, personne ne la conteste. Toute l'histoire de l'Église est celle de la transcription de l'annonce du salut dans une époque et une culture donnée. Mais le deux cent soixante et unième successeur de saint Pierre va plus loin en prônant un changement de méthode. Il n'est pas naïf et sait bien que comme au cours des siècles précédents, le monde

contemporain véhicule des « erreurs » au regard de la vérité sur l'homme révélée par Dieu. Prenant acte qu'en cette seconde moitié de XX<sup>e</sup> siècle l'argument d'autorité a singulièrement perdu de son efficacité, il stipule : « Aujourd'hui, l'Église du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeurs les richesses de sa doctrine. »

C'est à propos de cette méthode, finalement, que vont naître des divergences.

### **M<sup>gr</sup> Lefebvre, chef de file de la minorité**

La constitution sur la liturgie, on l'a dit, a été adoptée à la quasi-unanimité, comme la totalité des seize documents adoptés (quatre constitutions, neuf décrets, trois déclarations). Même le décret sur la liberté religieuse (*Dignitatis humanae*), sur lequel s'est fondée la contestation théologique du Concile, n'a recueilli que soixante-dix *non placet*, comme furent désignés les votes hostiles, contre mille neuf cent soixante-cinq *placet*, ou votes favorables. Mais l'unité finale a été obtenue au terme d'un véritable débat opposant, au fil des quatre sessions, une majorité et une minorité. Débat de méthode d'abord. Dès le premier jour, le cardinal Liénart, évêque de Lille, soutenu par le cardinal Frings, demande que les évêques prennent le temps de se connaître entre eux avant que ne soient désignés les membres des commissions chargées de retravailler les textes préparatoires. En clair, cette

tendance, que l'on peut qualifier de « progressiste », veut éviter un débat verrouillé d'avance par la Curie. Les applaudissements nourris saluant ces interventions ont montré de quel côté penchaient les pères conciliaires. Quoique discret durant la première session (11 octobre-8 décembre 1962), M<sup>gr</sup> Montini, futur Paul VI et alors archevêque de Milan, appartient initialement à cette tendance.

L'autre tendance, minoritaire, a pour figure de proue le cardinal Alfredo Ottaviani, assesseur du Saint-Office, la future Congrégation pour la doctrine de la foi, et président de la commission doctrinale du Concile. Ès qualités, Ottaviani est le garant de l'intégrité de la doctrine catholique.

Dès le lancement du Concile, deux tendances s'opposent parce qu'elles se méfient l'une de l'autre. Le courant « progressiste » redoute une sclérose de l'Église et s'appuie sur la volonté d'ouverture de Jean XXIII, résumée par le célèbre mot d'*aggiornamento*, pour inviter à l'audace. Le courant « traditionnel » craint de son côté qu'une ouverture non maîtrisée en direction du monde, des autres confessions chrétiennes et des autres religions ne conduise à mettre en péril l'identité de l'Église catholique, à lui faire perdre son âme.

L'opposition n'est pas aussi tranchée et les positions ne resteront pas figées d'un bout à l'autre du Concile. L'évolution personnelle du pape Paul VI en fournit la meilleure illustration. Enthousiaste au début, il est ensuite gagné par une inquiétude puis une angoisse sur le devenir de l'Église qui marquera l'ensemble de son pontificat.

Au sein de la minorité, on retrouve M<sup>gr</sup> Marcel Lefebvre. Moins « pointu » théologiquement que le cardinal Ottaviani, il se montre plus offensif. S'il a ratifié la constitution sur la

liturgie, il affiche très tôt son inquiétude face à certaines inflexions voulues par Vatican II : une conception moins solitaire du rôle du pape au profit d'une plus grande « collégialité » entre tous les évêques, une disposition au dialogue œcuménique et interreligieux. Dès le 15 octobre 1963, il tient une conférence de presse pour donner un écho à ses critiques formulées devant ses pères. En 1964, il réunit à Solesmes prêtres et théologiens d'une « assemblée internationale des pères », *Cœtus internationalis patrum* (CIP), se présentant clairement comme un groupe de pression sur les travaux du Concile. Le supérieur de la congrégation du Saint-Esprit prétend fédérer quelque 10 % des pères conciliaires. Le CIP obtient des succès (par exemple, la place de Marie explicitement mentionnée dans la constitution *Lumen gentium*) et des échecs (refus d'une nouvelle condamnation du communisme ou d'une modification de la déclaration sur la liberté religieuse).

Le débat, pour serré qu'il soit, est tout sauf illégitime et médiocre. Le plus étonnant, avec le recul, est qu'aucune critique ne porte sur la perspective d'une réforme liturgique. Il est vrai que la rédaction du nouveau rituel de la messe est postérieure au Concile lui-même.

Très rapidement après la fin de Vatican II, M<sup>gr</sup> Lefebvre durcit ses critiques et commence à parler d'« autodémolition » de l'Église. « Il y eut un complot dans ce concile, complot préparé d'avance, depuis des années », écrira-t-il dans son livre *Ils l'ont découronné*<sup>1</sup>. Certains ont pu reprocher à

1. Marcel Lefebvre, *Ils l'ont découronné : du libéralisme à l'apostasie : la tragédie conciliaire*, Clovis, 1987.

l'Église d'avoir été faible, naïve ou imprudente face à des remises en cause ou des attaques venues de l'extérieur. Pour M<sup>gr</sup> Lefebvre, c'est de l'intérieur même de l'Église que vient le danger. D'où son souhait d'organiser une sorte de cordon sanitaire au sein duquel il tenterait de préserver ce qui peut l'être. La supposée « nouvelle doctrine » mettant à ses yeux en danger la formation des prêtres, il décide de créer son propre séminaire.

## La création du séminaire d'Écône

Le lien entre la congrégation qu'il dirige et la formation des séminaristes est ancien, puisque les spiritains ont notamment la charge du séminaire français de Rome. Encore supérieur, M<sup>gr</sup> Lefebvre commence par envoyer des séminaristes chez un évêque ami, M<sup>gr</sup> Charrière, évêque de Fribourg, en Suisse. En octobre 1968, mis en minorité au sein de sa propre congrégation, il démissionne de sa fonction et, au printemps 1970, pose les bases, à Écône, toujours en Suisse, d'une « fraternité sacerdotale » placée sous le patronage de saint Pie X. Depuis un an, le missel de Paul VI est entré en vigueur, en remplacement de l'ancien missel de saint Pie V. À Écône, c'est selon ce dernier rituel que la messe est célébrée. Mais ce refus d'appliquer la nouvelle norme liturgique ne semble pas être un obstacle dirimant pour les autorités religieuses. En érigeant la Fraternité Saint-Pie X en « pieuse union » de droit diocésain, M<sup>gr</sup> Charrière lui confère *ad experimentum* la reconnaissance officielle de l'Église catholique.

Dans la même série

Perry Anderson

*La Pensée tiède*

*Un regard critique sur la culture française*

2005

Jean-Pierre Dupuy

*Petite Métaphysique des tsunamis*

2005

Alain Lefebvre et Dominique Méda

*Faut-il brûler le modèle social français ?*

2006

Eva Illouz

*Les Sentiments du capitalisme*

2006

Antoine Garapon et Denis Salas

*Les Nouvelles Sorcières de Salem*

*Leçons d'Outreau*

2006

Sylvie Goulard

*Le Coq et la Perle. Cinquante ans d'Europe*

2007

RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL  
IMPRESSION CORLET À CONDÉ-SUR-NOIREAU  
DÉPÔT LÉGAL : MARS 2007. N° 94313 (00000)  
IMPRIMÉ EN FRANCE

Extrait de la publication